



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins

Question écrite n° 74180

Texte de la question

M. Olivier Jardé attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'utilisation de la carte de professionnel de santé. La carte de professionnel de santé cotée pour deux activités, l'une salarié et l'autre libérale, ou encore utilisée pour une activité au sein de plusieurs cabinets, tels que les radiologues, pose des difficultés dans son utilisation. En effet, cette bi-appartenance entraîne des dysfonctionnements pour le codage des actes, mêmes pour les plus simples, du fait de la ressemblance du numéro adeli. Dans un même temps, il est demandé aux professionnels de santé d'utiliser systématiquement la carte Vitale. Il souhaite savoir si le Gouvernement compte autoriser ces professionnels de santé à utiliser plusieurs cartes professionnelles de santé en fonction de leur activité.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Jardé](#)

Circonscription : Somme (2^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74180

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 2010, page 2884

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)